



Acces parking - pass acces piéton

Par **Blacklion**, le 10/02/2015 à 22:18

Je réside dans un complexe immobilier comprenant 2 immeubles gérés par le même syndic. Etant donné qu'il n'y avait plus de places de parking dans mon immeuble il m'a été vendu une place de parking dans le 2eme immeuble au premier sous-sol. Je viens de me rendre compte après 6 mois que le notaire m'a remis le « Bip » d'accès par la porte coulissante mais pas le « pass » d'accès piéton à ce parking. Je l'ai donc réclamé au syndic qui voudrait lui me le facturer ? Dois-je me retourner contre le promoteur immobilier ou est-ce comme je le pense au syndic puisqu'il est en place à m'en fournir un?

Par **domat**, le 11/02/2015 à 09:47

bjr,
il est normal que le syndic vous facture ce "pass".
par contre vous devez le demander au promoteur si cela était prévu dans le contrat de vente.
cdt